- Fabrication de l'ameublement

Conseiller et vendre des mobiliers de bureau



CCP

DATE DE FIN D'ENREGISTREMENT
25/06/2028

N° DE FICHE
RS7190

Missions

La Branche de la fabrication de l'ameublement, l'Ameublement français organisation professionnelle et le groupement des industriels du mobilier de bureau ont envisagé de créer une certification pour les équipes commerciales des fabricants de mobilier de bureau. Cette certification couvre plusieurs thématiques : marché, réglementation, aménagement, ergonomie, bien-être au travail, économie circulaire, valorisation des services et utilisation d'outils numériques.

Activités

- La réalisation d'une veille sur les technologies et les réglementations, en évolution constante
- La maîtrise des caractéristiques des matières et matériaux, en intégrant systématiquement la dimension environnementale et en prenant en compte les évolutions techniques et technologiques (nouveaux matériaux, matériaux biosourcés, recyclés…).
- Les données en lien avec l'analyse du cycle de vie et les savoirs en éco-conception à mobiliser par les technico-commerciaux.
- La maîtrise des normes environnementales, en lien avec le durcissement de la réglementation et les attentes des parties prenantes.

Métiers liés

- Conseiller

CERTIFICATEURS

L AMEUBLEMENT FRANCAIS
CPNE de la fabrication de l'ameublement

CONVENTION COLLECTIVE

1411 Convention collective nationale de la fabrication de l'ameublement

PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Demandeurs d'emploi
- Intérimaires

ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- Par expérience (VAE)

- Présenter à un client les spécificités des meubles de bureau en termes de marques, de labels et de normes à l'aide de documents ou outils techniques afin de lui permettre de réaliser un choix avisé.
- Conseiller un client dans le choix de mobilier de bureau adapté à ses attentes et au contexte d'utilisation en prenant en compte l'ergonomie, l'acoustique, l'éclairage, le bien-être au travail.
- Proposer à un client, en travaillant en mode projet, une installation et une organisation des mobiliers de bureau dans le respect de la réglementation en utilisant des outils numériques : plans 3D, outils de simulation réalité virtuelle.
- Expliquer les principales caractéristiques des équipements et produits conçus dans le cadre de l'économie circulaire et les différentes possibilités de fin de vie du mobilier afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable.
- Réaliser une veille technique, réglementaire et concurrentielle à l'aide d'outils, de sites, d'ouvrages spécialisés afin d'identifier les évolutions.

Modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation de la certification sont les suivantes :
- un questionnaire écrit
- une étude de cas pratique : conseil de mobilier de bureau à un client.

Contexte de l'étude de cas :
Le candidat dispose du cahier des charges du client et du contexte
Il est demandé au candidat d'élaborer une proposition au client dans le respect des normes et de la réglementation en vigueur
Le candidat présente sa démarche à un jury d'évaluation composé d'un représentant de l'organisme de formation et d'un professionnel.

Les évaluations sont organisées et aménagées en fonction de la situation du candidat :
- Aménagement du temps dédié aux évaluations
- Utilisation d'aides techniques appropriées ou aides de personnes
- Aménagement du poste de travail.

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

https://www.francecompetences.fr/wp-json/api/v1/activity/export/28260/591475